

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

27/10/2015

N° E15000187 /45

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation et provision**

Vu enregistrée le 22/10/2015, la lettre par laquelle le préfet de Loir-et-Cher demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*la demande de permis de construire déposée par la S.A.R.L. EREA INGENIERIE en vue de la réalisation d'un parc photovoltaïque situé au lieu dit "Les Cent Planches" sur le territoire de la commune de MER (Loir-et-Cher) ;*

Vu la décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015 par laquelle le président du tribunal a délégué à M. Jean-Michel DELANDRE, président de la 5<sup>ème</sup> chambre, le pouvoir de désigner les commissaires enquêteurs pour les enquêtes publiques ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2009-1414 du 19 novembre 2009 relatif aux procédures administratives applicables à certains ouvrages de production d'électricité ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Roland LESSMEISTER est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Alain VAN KEYMEULEN est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : La S.A.R.L. EREA INGENIERIE versera dans le délai de 30 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 1 000,00 euros.

**ARTICLE 4** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 5** : La présente décision sera notifiée au préfet de Loir-et-Cher, à Monsieur Roland LESSMEISTER, à Monsieur Alain VAN KEYMEULEN, à la S.A.R.L. EREA INGENIERIE et à la Caisse des dépôts et consignations.

Pour le Président,  
Le Président, par délégation,

Jean-Michel DELANDRE

Pour copie conforme,  
L'assistante de contentieux,

